



**COMMUNE DE COSSONAY**

**MUNICIPALITE**

Cossonay, le 24 avril 2017/taz

Préavis No 08/2017  
au Conseil communal

**concernant le remplacement de la conduite de distribution  
d'eau potable et de défense incendie à la route de La Sarraz**

## Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Projet .....	3
3	Devis estimatif.....	4
4	Conclusions .....	5

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Préambule**

Le groupe fenaco-LANDI est en train de construire son nouveau magasin régional LANDI Nord Vaudois-Venoge à côté du carrefour giratoire situé entre la route de La Sarraz et la route de Dizy à Cossonay. Une station Agrola pour carburants est également prévue, qui sera située en face de la station existante de la société RRG Léman SA (garage Renault). Afin de garantir les moyens de lutte contre le feu de ce secteur, le SDIS a demandé lors de la mise à l'enquête du bâtiment qu'une borne-hydrante soit installée sur le terrain du nouveau magasin, au droit du giratoire. Par ailleurs, la conduite existante de la route de La Sarraz en Eternit diamètre 125 mm a déjà été réparée après rupture de tuyaux. Située en partie sous une voie de circulation fortement sollicitée, elle ne permet plus de garantir la sécurité d'exploitation de ce secteur où les risques incendie sont importants et alimente de nombreux bâtiments. La Municipalité prévoit donc de remplacer cette artère du TCS à l'extrémité de la parcelle n° 1301 sur laquelle le magasin ouvrira en fin d'année.

## **2. Projet**

Le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) des Communes de Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Dizy, Lussery-Villars et Senarclens approuvé par le Canton en 2004 prévoit un axe de diamètre nominal 200 mm à la route de La Sarraz, ainsi qu'un bouclage par la route de Dizy. Ce document est aujourd'hui complètement dépassé vu le réseau intercommunal construit par le Groupement de Vy de Mauraz, qui comprend en plus de celles déjà citées les Communes de Cuarnens, Gollion et La Chaux. Un calcul du modèle hydraulique mis à jour, avec mise en charge par le réservoir de la Vy de Mauraz, dont le trop-plein est à la cote altimétrique 636, a été réalisé. Plusieurs variantes ont été testées pour identifier la liaison idoine entre le centre de Cossonay et la conduite régionale qui alimente Lussery-Villars. Les résultats ont montré que le bouclage de la route de Dizy est désormais inutile. De plus, le bouclage existant avec des conduites en fonte de 200 mm de diamètre passant par la place de la Tannaz permet de disposer de conditions hydrauliques globales très performantes. Ainsi, une nouvelle conduite de diamètre nominal 150 mm entre la place de la Tannaz et le TCS permet de soutirer les débits suivants à la future borne-hydrante de la LANDI en plus d'un débit de pointe du réseau de 5'200 litres/minute :

- Pression statique de 7.2 bars
- Pression dynamique de 5.3 bars pour 1'000 litres/minute
- Pression dynamique de 4.7 bars pour 2'000 litres/minute
- Pression dynamique de 3.8 bars pour 3'000 litres/minute

Le projet prévoit donc la pose d'une nouvelle conduite en polyéthylène PE 100 diamètre extérieur 180 mm, diamètre intérieur 158.6 mm pour une pression nominale de 10 bars. Le tracé, d'une longueur de 330 mètres va du jeu de vannes existant qui sera refait à neuf, à l'extrémité de la parcelle 1301 (en face du cimetière) au jeu de vannes posé récemment, entre le TCS et le New Athletic Fitness, sur la conduite régionale Cossonay-Lussery-Villars.

Le jeu de vannes refait à neuf sur le bouclage existant avec des conduites de 125 mm de diamètre permettra aux fontainiers de faire face à toutes les situations en cas de perturbation

du bon fonctionnement du réseau. A terme, le solde de la conduite en Eternit devra être remplacé jusqu'à la place de la Tannaz.

Les travaux d'appareillage de la nouvelle conduite comprennent également :

- La pose de vannes principales aux raccordements sur les conduites communales existantes au droit du chemin de Champ-Vionnet.
- La pose de la borne-hydrante avec prise pour alimentation du magasin LANDI.
- Le remplacement du vieux tronçon de la conduite qui alimente la ferme des Linardes et de la borne-hydrante située de l'autre côté de la route, sur la parcelle 699.
- Le transfert des prises privées et de la prise d'arrosage du giratoire.

Dans le cadre du chantier, le Groupement de Vy de Mauraz posera une gaine de protection de câbles entre le TCS et le dépôt du Secteur travaux et voirie, où se trouve le poste de commande du système de télégestion du réseau régional, ce qui permettra de le relier par fibre optique à la majorité des ouvrages (voir préavis n° 10/2016).

Parallèlement à ce préavis, la Municipalité étudie l'opportunité de réaliser partiellement les mesures n° 8 et 25 du PGEE, liées au redimensionnement du collecteur EC situé le long de la conduite dont il est question dans le présent document.

### **3. Devis estimatif**

Le devis estimatif des travaux, établi par le bureau d'ingénieurs spécialisé mandaté par la Municipalité, est basé sur des travaux similaires exécutés dans la région et constitue à ce stade un plafond. Le montant du compte général des travaux sera influencé par les prix déposés par les entreprises qui répondront à l'appel d'offres, d'une part et les difficultés rencontrées lors de l'exécution des travaux, d'autre part.

Le devis estimatif se présente donc de la manière suivante :

1. Génie civil "Tronçon LANDI"	CHF	(57'600.00)
2. Génie civil	CHF	95'410.00
3. Appareillage	CHF	69'870.00
4. Frais techniques et administratifs	CHF	27'900.00
5. Levés géométriques	CHF	2'000.00
6. Divers et imprévus	CHF	<u>25'320.00</u>
<b>Total HT:</b>	<b>CHF</b>	<b>220'500.00</b>
TVA 8.0 %:	CHF	<u>17'640.00</u>
<b>Total TTC:</b>	<b>CHF</b>	<b><u>238'140.00</u></b>

La Municipalité a négocié avec le groupe fenaco-LANDI la prise en charge financière des travaux de génie civil par ce dernier du tronçon qui longe la parcelle 1301 où se construit le magasin. Ce montant n'est donc pas inclus dans la demande de crédit (chiffre 1 du devis).

Les travaux de remplacement de conduite alimentant des bornes-hydrantes sont subventionnées par l'ECA, qui devrait allouer à la Commune un montant de l'ordre de CHF 40'000. — pour ce projet.

Lors de la fixation du plafond d'endettement de la commune pour la législature 2016-2021, votre Conseil a exprimé la requête d'être informé de l'état de l'endettement communal lorsque des demandes de crédit sont soumises à son approbation. Celui-ci se situe au 31 mars 2017 à CHF 34'739'350.--.

#### **4. Conclusions**

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 08/2017,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie de la route de La Sarraz pour le montant de CHF 238'140.-- TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt correspondant au coût des travaux à charge de la Commune auprès de l'établissement offrant les meilleures conditions du marché;
- de porter la valeur du montant à l'actif du bilan et l'amortir par un prélèvement correspondant sur le fonds de réserve du réseau d'eau potable, compte 9280.6. Au cas où le fonds de réserve ne serait pas suffisant, le solde sera amorti sur une période de 30 ans.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Annexe : plan

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis : 3 mai 2017 à 18h00

# LEGENDE

Coord. moyennes  
Y = 2'528'750  
X = 1'163'470

-  Conduite projetée
-  Conduite existante
-   Borne-hydrante

## ECHELLE 1:2000

